

RÉSEAU. Les ramifications de SOS Loire Vivante. Le réseau Loire vivante s'est constitué en regroupant les associations œuvrant en faveur du fleuve Loire, tout au long de son cours. « European rivers network » a ensuite été mis en place avec son portail des rivières vivantes « River net ». Enfin, le Fond de dotation pour la conservation des rivières sauvages est en cours de création. ■

ISABELLE AUTISSIER, PRÉSIDENTE DE WWF FRANCE, EN HAUTE-LOIRE



AVENIR. WWF et SOS Loire Vivante réunies à Solignac-sur-Loire en présence d'Isabelle Autissier. « Aujourd'hui, la réflexion avec WWF est de savoir comment aller plus loin », confie Roberto Epple. World Wildlife Fund (WWF) est aux côtés de l'association SOS Loire Vivante depuis le début. La branche française soutient les projets de « réserve de biosphère », campagne de réimplantation du saumon atlantique dans la Loire et l'Allier, et la mise en place du fond de dotation pour la conservation des rivières sauvages. ■

PRATIQUE. Plus d'infos sur les sites internet www.wwf.fr, www.mab-france.org, www.sosloirevivante.org.

Haute-Loire → Actualité

ASSOCIATION ■ SOS Loire Vivante prône une harmonisation entre l'homme et la nature, depuis sa création

25 ans de lutte pour l'environnement

SOS Loire Vivante célèbre aujourd'hui l'anniversaire de sa création. Son fondateur, Roberto Epple, revient sur ses 25 années de combat, depuis la lutte contre le projet de barrage de Serre de la Fare.

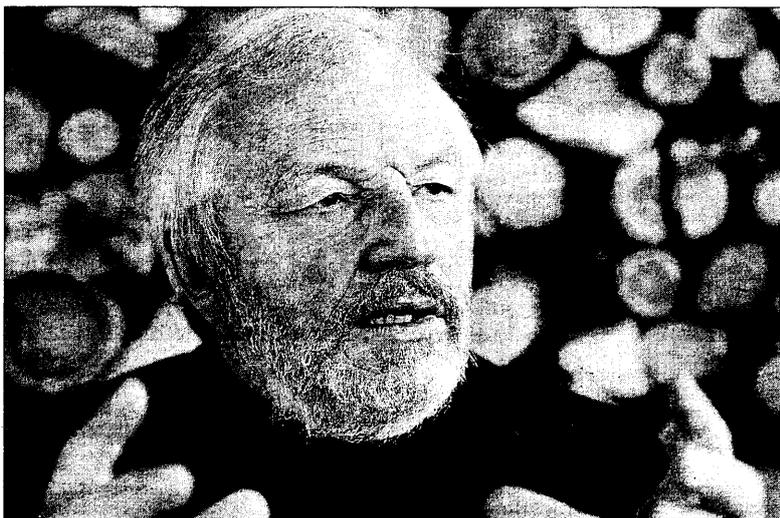
Michel Taffin
lepuy@centrefrance.com

C'est en 1986 que la lutte se met en marche. Du combat contre le projet de construction du barrage de Serre de la Fare (voir par ailleurs), naissent les prémices d'une pensée qui sous-tend, aujourd'hui encore, le travail de l'association SOS Loire Vivante.

Premier combat, premier succès

« Nous voulons sauver les hautes vallées de la Loire et de l'Allier, lance Roberto Epple. Nous avons le devoir de maintenir la richesse de la biodiversité et de fournir une eau propre à nos voisins en aval de ces deux rivières. »

Pour le président de SOS Loire Vivante, tout repose sur l'équilibre entre la préservation de la nature et la continuité de l'action humaine. Ainsi, toute activité qui induirait plus de dommages sur l'environnement que



FONDATEUR. Roberto Epple, visionnaire et pragmatique dans son travail au bénéfice de l'environnement, est à la tête de l'association SOS Loire Vivante depuis sa création il y a 25 ans.

de bénéfiques pour l'espèce humaine serait à proscrire. Et l'arrêt du projet de barrage de Serre de la Fare, en 1994, en a été la première conséquence.

Sous la pression associative et populaire, le barrage de Saint-Étienne-du-Vigan, sur l'Allier, était démantelé en 1998, en même temps que celui de Mai-

son rouge, sur le Cher. Depuis, plusieurs autres projets de barrage sur les affluents de la Loire ont été abandonnés.

Pendant, ces victoires étaient également induites par de nouvelles orientations de gestion des cours d'eau. En effet, suite aux réflexions et recherches menées par l'associa-

tion, et à l'arrêt définitif du projet du barrage de Serre de la Fare, était mis en place par le gouvernement en place le « Plan Loire grandeur nature ». Son application permettait alors de redonner de l'espace au fleuve tout en assurant la sécurité de la population. « Ce dispositif

est devenu pilote pour de nombreux bassins versants », assure Roberto Epple.

Très récemment, l'arasement du barrage de Poutès, sur l'Allier - dossier suivi par l'association depuis 1991 - par un seuil effaçable de quatre mètres, et un turbinage au fil de l'eau, montre un exemple d'alternative technologique, à l'initiative d'ERDF, adaptée aux contraintes environnementales. Une démonstration par ailleurs de la capacité de SOS Loire Vivante à transformer un adversaire en véritable partenaire.

« Je fais le pari que dans 20 ans nous serons subventionnés pour notre combat »

« Cette belle victoire de Poutès montre qu'il est possible de combiner la nature et l'homme », se réjouit le président. Cela va dans le sens du projet de « réserve de biosphère » sur les hautes vallées de la Loire et de l'Allier.

« Nous sommes en Haute-Loire des producteurs d'eau et de biodiversité », s'exclame Roberto Epple, avant de prendre le pari que « dans 20 ans, nous serons subventionnés pour cela ». ■

Cinq années d'occupation pour dire : « Non au barrage ! »

En 1986 débutent neuf années de lutte contre le projet de barrage de Serre de la Fare menées par SOS Loire Vivante.

1971. Envisagé dès cette année-là par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le barrage avait pour mission de limiter les inondations, soutenir l'étiage et offrir un atout de développement touristique. Tout ceci au prix d'une noyade de 14 km de gorges et 587 hectares de terres.

1986. Le projet est relancé par l'élaboration d'un programme de quatre constructions similaires, défendu par les autorités publiques après la crue meurtrière de la Loire en 1981. Les instigateurs vont alors se heurter à la Fédération de protection de la nature en Rhône-Alpes (FRAPNA). Celle-ci soutient, avec France Nature Environnement et le Fond mondial pour



ENSEMBLE. La « Manif des poissons », en 1988, signe le premier rassemblement de contestation populaire.

la nature (WWF France), la création du Comité Loire Vivante, au Puy-en-Velay.

1988. Ce regroupement, fédérant les associations de défense de la Loire, est d'ailleurs coordonné et organisé par un cer-

tain... Roberto Epple, envoyé cette année-là par WWF International.

Lors d'une enquête d'utilité publique, 4.000 avis défavorables au projet sont rassemblés. La commission d'enquête, qui

vient de donner son accord, prévoyait de mener six études complémentaires. Durant ce laps de temps, un millier de manifestants se mobilisent dans la ville-préfecture, brandissant des poissons de toutes les couleurs qui deviendront les symboles du mouvement, et donneront le nom de la « Manif des poissons ».

Au mois d'octobre, le prince Philip d'Édimbourg, alors président de WWF International occupe l'actualité avec sa fameuse expression « Vive la Loire sauvage ! ».

1989. Le ton se durcit et la lutte prend de l'ampleur. En début d'année, Brice Lalonde, alors ministre de l'Environnement, autorise la construction du barrage, déclaré d'utilité publique dans la foulée par le préfet de la

Haute-Loire. En réponse, les premiers engins de travaux sont bloqués sur le site de Serre de la Fare par les actions des associations WWF et Les Robins des bois. C'est le début de cinq années d'occupation des lieux.

1990. Au printemps, le Comité, dopé par une population qui plaide en sa faveur, installe trois de ses membres au Conseil municipal du Puy-en-Velay. Dans la cité vellave, un rassemblement européen regroupe, en avril, 10.000 opposants au projet, suivi, en août, d'une grande marche de sensibilisation des sources à l'estuaire de la Loire.

1991. Si la déclaration d'utilité publique fut annulée par le tribunal, et le projet rejeté par le gouvernement, il faut encore attendre 1994 pour clore le dossier par l'abandon définitif et la création du Plan Loire nature. ■